

*Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016, le Préfet demandait au Maire de Villandry de déclencher le plan communal de sauvegarde : les prévisions de fort débit du Cher faisaient planer la menace d'une rupture de digue. Un arrêté d'évacuation sera prononcé le soir même. 315 habitants de Villandry devront quitter leur domicile avant le lendemain 13h. Les communes de la Chapelle-aux-Naux et de Vallères seront également touchées.*

Les digues du Cher ont une structure en terre, ce qui constitue une protection avérée contre les crues mais est un facteur aggravant en cas de rupture de digue.

Le val de Villandry comprend 3,2 km de digue. Son niveau de sûreté (niveau auquel le risque de rupture n'est plus négligeable) est estimé à 4,7 m (780 m<sup>3</sup>/s) depuis 2012, année au cours de laquelle des travaux de confortement, d'un montant de 300 000 €, ont été entrepris par l'Etat sur Villandry (à proximité de la « demi-lune »). La hauteur d'eau du Cher le 1<sup>er</sup> juin laisse craindre l'atteinte du niveau de sûreté dans les jours suivants. Ce niveau sera dépassé du 4 juin (19h) au 8 juin (13h).

Dès réception de l'alerte préfectorale, le 1<sup>er</sup> juin, le Maire convoque les élus qui s'étaient portés volontaires au Plan Communal de Sauvegarde et organise une opération porte à porte pour informer les habitants concernés. Une évacuation préventive est confirmée par arrêté

préfectoral. La cellule de crise s'active à partir de 5h le lendemain matin. Les permanences 24h/24 s'enchaînent jusqu'à la levée de l'alerte. Des rondes de surveillance sont organisées par la gendarmerie 24h/24 et mobilisent plusieurs casernes du département.

Une surveillance renforcée des digues est mise en place ; les services du génie apportent leur expertise au délégué militaire départemental. Une coordination étroite s'instaure entre les maires et l'Etat. La décrue s'amorcera le 6 juin et les habitants de la rive droite du Cher pourront regagner leur domicile. Ceux de la rive gauche ne seront autorisés à le faire que 48h plus tard.

De nouvelles études de danger sont en cours pour déterminer les niveaux de sûreté des deux vals de Villandry et de Bréhémont, pour connaître l'effet des différents scénarii de défaillance et mesurer l'impact des digues secondaires. Les études ont démarré en mai 2015 et leur restitution est attendue pour octobre 2016. Les

**Menace de rupture de digue : un mois après, où en sommes-nous ?**

conclusions seront présentées aux élus en novembre 2016.



Les services de l'Etat ont salué la coopération des communes et leur réactivité dans la gestion de cet épisode exceptionnel. Les seuls éléments qui pourraient être déplorés sont les rumeurs infondées sur les velléités d'une rupture volontaire de la digue de Villandry pour protéger Tours. Ou encore la remise en question persistante du bien fondé de l'évacuation préventive....

Les études en cours apporteront un éclairage déterminant et permettront d'élaborer une stratégie de gestion des digues répondant toujours mieux à la prévention des inondations et assurant une sécurité optimale pour les habitants concernés.



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Depuis la canicule de l'été 2003, les mairies ont le devoir de recenser tous les ans les personnes dites vulnérables. Il s'agit des personnes reconnues handicapées et des personnes de plus de 60 ans seules et/ou

## Plan canicule – rappel : recensement des personnes vulnérables

isolées et/ou présentant des difficultés de mobilité, ou des problèmes d'ordre psychologique ou bien encore dépendant de soins à domicile. Les inscriptions peuvent être demandées par la personne elle-même ou par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile). Dans ce dernier cas, le tiers doit être identifié et demander l'inscription par écrit, avec un accord écrit de l'intéressé. Les inscriptions sont facultatives et la personne peut à tout moment demander sa radiation.

En cas de déclenchement du plan

canicule par le préfet, le fichier ainsi constitué sera communiqué aux services préfectoraux compétents pour apporter l'aide nécessaire aux personnes recensées.

Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie. Les personnes inscrites l'an dernier n'ont pas besoin de renouveler leur demande, puisque l'inscription est reconduite automatiquement chaque année.

Renseignements à l'accueil de la mairie (tél. 02 47 50 02 08).

## Marathon Touraine Loire Valley : Appel aux bénévoles !

Pour assurer le bon déroulement de cette 3<sup>ème</sup> édition du Marathon, le Comité d'Organisation a besoin de la mobilisation de nombreux bénévoles.

Sur Villandry nous recherchons 30 personnes : des signaleurs pour chaque intersection du parcours et des bénévoles pour les ravitaillements.

Des cadeaux pour les bénévoles : sac à dos, badge officiel d'accès au buffet des bénévoles, bon d'achat...

Merci aux volontaires de se manifester auprès du secrétariat de la mairie (tél. 02 47 50 02 08) **avant le 25 août prochain**. Nous comptons sur vous !



A  
G  
E  
N  
D  
A

Pour ses 20 ans, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine convie petits et grands à la 4<sup>ème</sup> fête du Parc aux arènes de Doué-la-Fontaine le **dimanche 11 septembre prochain**.  
Découvrez le programme sur [www.parc-loire-anjou-touraine.fr](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr).